SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

11 mai 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue par visioconférence le mardi 11 MAI 2021, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE MADAME SOPHIE SIROIS MONSIEUR JEAN PELLETIER MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Monsieur Jean Pelletier propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2021, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

21.05.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11 mai 2021 (journal 2044 - janvier 2021): 361,89 \$ (journal 2045 - mars 2021): 8 457,97 \$ (journal 2046 - avril 2021): 41 988,66 \$ (journal 2047 - mai 2021 : 6 872,78 \$ 57 681,30 \$ 18 840,26 \$ Dépenses incompressibles (journal 1527): (journal 1528): 2 712,75 \$ (journal 1529): 57 002,52 \$ 6 439,30 \$ (journal 1530): (journal 1531): 2 000,00 \$ 81,55\$ (journal 1532): (journal 1533): 32 660,53 \$ (journal 1534): 43,12 \$ (journal 1535): 13 279,62 \$ (journal 1536): 3 412,18 \$ <u>136 471,83 \$</u>

Total des dépenses : 194 153,13 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 avril 2021 au 11 mai 2021, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

21.05.3.2. <u>Départ d'un membre du personnel - préposée aux parcs et espaces verts</u>

Considérant que la personne agissant à titre de préposée aux parcs et espaces verts a signifié à la Municipalité son désir de relever de nouveaux défis professionnels;

Considérant que la fin d'emploi de ce membre du personnel est prévue pour le 7 mai 2021;

Considérant que le travail réalisé par cette employée a toujours été fort apprécié tant par les gestionnaires de la Municipalité ainsi que par les membres du conseil municipal;

Considérant que ce n'est pas sans amertume qu'est accepté ce départ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que ce conseil offre ses souhaits d'encouragement et de réussite à madame Manon Paradis dans ses nouveaux défis professionnels.

21.05.3.3. <u>Embauche d'un nouveau membre de personnel</u>

Considérant l'offre de services soumise par monsieur Francis Beaulieu désireux d'occuper diverses fonctions au sein de la Municipalité ;

Considérant que son expertise dans le monde municipal constitue un atout non négligeable;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité d'affecter ce dernier à diverses tâches;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte procède à l'embauche de monsieur Francis Beaulieu selon les termes et conditions prévalant à la politique en matière de gestion des ressources humaines;

Que monsieur Beaulieu fasse l'objet d'une période probatoire de trois mois, et ce, rétroactivement au 3 mai 2021.

21.05.3.4. Remplacement d'équipement - photocopieur

Considérant que le contrat liant la Municipalité à l'entreprise Kopilab est maintenant à terme;

Considérant que l'équipement actuel présente, de plus en plus fréquemment, des défectuosités;

Considérant que la durée de vie utile du photocopieur actuel est atteinte en fonction de l'utilisation qu'en fait la Municipalité;

Considérant les différentes propositions de services obtenues par les différents fournisseurs que sont :

Fournisseur	Équipement	Prix d'achat	Coût/copie	Financement
Centre	Canon		0.0085 \$(NB)	272.90 \$
Bureautique	DX C5760i	13 645 \$	0.065 \$(C)	
	Ricoh IM		0.009 \$(NB)	308.25 \$
	C6000	15 495 \$	0.055 \$(C)	
MonBuro.ca	Canon		0.008 \$(NB)	253.86 \$
	C55602i III	13 215 \$	0.0595 \$(C)	
	Canon		0.008 \$(NB)	332.63 \$
	C5760i	17 444 \$	0.0595 \$(C)	

	Sharp MX-6071	14 650 \$	0.0079 \$(NB) 0.07 \$(C)	279.22 \$
Kopilab	Toshiba E-Studio 5516ac	12 844 \$	0.0075 \$(NB) 0.052 \$(C) (1 clic tout format)	237.00 \$

Note: NB: impression noir et blanc, C: impression couleurs Les prix ne comprennent pas les taxes applicables

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte l'achat de l'équipement proposé par l'entreprise Kopilab (devenue propriété de BuroPro Citation) et ce, au montant de 12 844 \$ (plus taxes applicables).

21.05.3.5. <u>Demande de moratoire lié à l'application de la résolution 21.04.3.5.</u>

Considérant la demande de madame Sophie Sirois, conseillère au siège numéro 3, à l'effet que soit suspendue l'application de la résolution 21.04.3.5. (Restriction du trafic lourd sur la route 132 (sauf livraison locale)) et ce, tant et aussi longtemps qu'une consultation publique ainsi qu'une étude de rentabilité des commerces n'auront pas eu lieu auprès de la population et que les résultats obtenus suite à ces démarches soient soumis à une soirée d'information offerte à la population (en présentiel ou par web);

Cette résolution est proposée par madame Sophie Sirois sans recevoir l'appui d'aucun membre du conseil municipal.

Madame Ginette Caron, mairesse, demande le vote sur cette résolution :

Cinq (5) membres du conseil s'opposent à l'adoption de cette résolution alors qu'un membre (1) du conseil est en faveur.

En conséquence, la demande de moratoire est rejetée à la majorité des membres du conseil municipal.

21.05.3.6. Désaccord sur la résolution 21.04.3.5.

Considérant que la résolution 21.04.3.5. a été voté le 13 avril 2021 à la soirée du conseil municipal, concernant la restriction du trafic lourd sur la route 132;

Considérant que le vote s'est fait en présence de 4 conseillers présents;

Considérant que cette rencontre s'est tenue de façon virtuelle par zoom, utilisant la technologie informatique;

Considérant que la conseillère Mme Sophie Sirois, était en retard pour cause de problème de connexion dû à son ordinateur et hors de son contrôle et qu'elle est arrivée 25 minutes en retard;

Considérant qu'elle n'a pas pu exprimer son droit de vote dû à son absence non planifiée et que si la réunion avait eu lieu en présentielle, elle aurait été présente;

Considérant que la conseillère Sophie Sirois, a toujours été en désaccord avec ce projet et qu'elle a toujours soutenu une demande de consultation publique avant d'aller plus loin avec ce projet;

Considérant que la conseillère Sophie Sirois, informe le conseil municipal de son désaccord sur ladite résolution et maintien son droit de vote contre le projet.

Madame Sophie Sirois soumet donc la proposition suivante, sans recevoir l'appui d'aucun des membres du conseil, à savoir :

Que le conseil municipal accepte de joindre cette résolution au procès-

verbal en annexe de la résolution 21.04.3.5. afin de reconnaître la position de désaccord de la conseillère Sophie Sirois.

Madame Ginette Caron, mairesse, demande le vote sur cette proposition :

Cinq (5) membres du conseil s'opposent à l'adoption de cette résolution alors qu'un membre (1) du conseil est en faveur.

En conséquence, cette résolution est rejetée à la majorité des membres du conseil municipal.

21.05.5.1. <u>Mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable - recommandations de paiement numéro 5</u>

Considérant les travaux réalisés par la firme Excavations Bourgoin et Dickner inc. dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable de la Municipalité;

Considérant qu'en date du 4 mai 2021, une cinquième recommandation de paiement faisant état d'un degré d'avancement des travaux de 89,15 %, représentant des coûts de travaux de 757 771,54 \$ (avant taxes) auxquels a été retranché une retenue de 10% (75 777,15 \$), exigeant un montant à payer de 784 123,05 \$ (taxes incluses);

Considérant que suite à ce paiement, un déboursé de 2 197 967,53 \$ (taxes incluses) aura été effectué à l'entrepreneur général « Excavations Bourgoin et Dickner »;

Considérant que selon l'analyse de la firme d'ingénierie Stantec, cette demande de paiement reflète des travaux réalisés conformément aux plans et devis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisé le paiement de ce décompte numéro 5, au coût de 784 123,05 \$;

Que ce paiement soit effectué par l'entremise d'un emprunt temporaire réalisé auprès de l'institution financière, Caisse Populaire de Viger et Villeray.

21.05.5.2. <u>Proposition de services professionnels - Étude écologique - projet d'abri pour abrasif</u>

Considérant la nécessité, pour la Municipalité, de produire une demande de déclaration de conformité auprès du Ministère de l'Environnement, afin de lui permettre de réaliser l'implantation d'un abri d'abrasif;

Considérant qu'aux fins de compléter ledit document, est exigé la réalisation d'une étude écologique du site prévu pour la construction;

Considérant la proposition de services soumis par la firme LER inc., soit un montant de 2 500 \$ (plus taxes);

Considérant que cet exercice est nécessaire pour mener à terme les démarches entreprises;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition de services de la firme LER, soit 2 500 \$ (plus taxes).

21.05.5.3. Achat d'abat poussière

Considérant la proposition de services obtenue par l'entreprise Les

Aménagements Lamontagne, soit la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide au coût de 0,352 \$/litre;

Considérant que cette proposition représente les mêmes coûts que ceux de 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition de l'entreprise Les aménagements Lamontagne.

21.05.6.1. <u>Projet de nettoyage des berges - demande budgétaire</u>

Considérant l'importance de souligner le majestueux travail de bénévoles ayant à cœur d'assurer la propreté des berges;

Considérant l'intérêt manifesté afin de poursuivre cette activité dans les semaines à venir;

Considérant que cette activité est coordonnée par notre service des loisirs et de la vie communautaire;

Considérant qu'il y aurait lieu de souscrire à cette initiative en y allouant un budget d'environ 100 \$ couvrant les coûts d'un repas aux participants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte alloue le budget demandé pour la tenue de cet événement;

Que soit soulignée l'implication bénévole des gens qui y prennent part.

21.05.6.2. Participation au programme Accdès-Loisirs

Considérant l'initiative chapeautée par notre MRC visant à permettre aux gens moins bien nantis de prendre part à des activités de loisirs, tant à caractère sportif, culturel ou de plein air;

Considérant que pour mener à terme un tel projet, le partenariat avec les municipalités locales est nécessaire;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte est consciente de la valeur ajoutée que peut produire une telle implication;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte contribue au programme Accès-Loisirs et ce, en offrant à coût réduit, des participations à quelques activités de loisirs dont :

- Une réduction de 50% aux frais d'inscription au terrain de jeu pour deux enfants provenant de familles différentes,
- Une réduction de 50% pour les frais d'inscription aux activités de soccer et de baseball.

21.05.6.3. <u>Embauche du personnel d'animation estivale</u>

Considérant le processus de sélection réalisé par notre service des loisirs aux fins de combler l'équipe d'animation estivale au camp de jour;

Considérant les recommandations d'embauche portées à l'attention du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du

conseil municipal:

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'embauche du personnel suivant pour la prochaine saison estivale :

- Poste d'animateur(trice) en chef : madame Lisa-May Soucy
- Poste d'animateur(trice) : madame Chloé St-Amand Young
- Poste d'aide-animateur(trice) : monsieur Louis Marquis et madame Leyla St-Jean

21.05.8.1. <u>Communication d'urgence - amendement à la résolution 21.02.8.1.</u>

Considérant qu'en février 2021 a été voté la résolution 21.02.8.1. devant permettre l'installation d'équipement de communication sur la toiture de la caserne incendie;

Considérant que suite à des vérifications, il s'avère que cet emplacement démontre des contraintes moins propices à une telle installation:

Considérant que l'édifice municipal, situé au 141 rue St-Jean-Baptiste, est déjà doté d'une structure pouvant accommoder, plus facilement, ce type d'équipement de communication d'urgence;

Considérant que le choix de cet emplacement a été validé et répond aux besoins de ce nouveau système de communication;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord à l'installation des équipements de communication d'urgence à son édifice municipal, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dudit bâtiment.

21.05.9.1. <u>Avis de motion et projet de règlement aux fins d'amender la politique de gestion contractuelle de la Municipalité</u>

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame Véronique Dionne, conseillère, qu'à une séance subséquente sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant la politique de gestion contractuelle de la municipalité de L'Isle-Verte aux fins de se conformer à l'article 124 du projet de loi 67 décrétant de nouvelles mesures favorisant l'achat local.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

21.05.9.2. <u>Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie</u>

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte proclame le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

21.05.9.3. <u>Mutuelle des municipalités du Québec - dépôt de ristourne pour l'année 2020</u>

Le directeur général procède au dépôt de la ristourne annuelle octroyée par la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 1 862 \$.

21.05.9.4.1. <u>Proposition de services de la firme Bouchard Groupe-Conseil - demande d'aide financière aux fins de procéder au remplacement du ponceau au chemin de la rivière de la Fourche</u>

Considérant que les différents programmes d'aide financière sous la gestion du Ministère des Transports du Québec donc un des volets s'intitule « Rétablissement »;

Considérant que ce programme d'aide financière reconnaît à titre de travaux admissibles la réouverture à la circulation d'une route du réseau routier local de niveau 1 et 2 ayant dû être fermée en raison d'un événement fortuit;

Considérant que ce programme permet une aide financière de l'ordre de 90% du coût des travaux;

Considérant qu'aux fins de compléter les diverses informations liées à la demande d'aide financière, le support d'une firme en ingénierie est nécessaire:

Considérant la proposition demandée à la firme Bouchard Service-Conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre de services soumise par la firme Bouchard Service-Conseil, au montant de 5 075,00 \$ (plus taxes), et ainsi que soit déposée une demande d'aide financière auprès du Ministère des Transports du Québec, et ce, dans les plus brefs délais possible.

21.05.9.4.2. <u>Demande d'aide financière dans le cadre du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale</u>

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans la cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Rétablissement, et ce, aux fins de pouvoir concrétiser les travaux de remplacement des ponceaux de la rivière de la Fourche.

21.05.11. <u>Levée de la séance</u>

À 20 h 46, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
« Je,, mairesse, atteste que la signature Ginette Caron du présent procès-verbal, équivaut à la signature, par moi, de toutes le résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».